

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Nord

Arrondissement de Valenciennes

Canton de Denain

Commune de **LOURCHES**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois le onze avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOURCHES s'est réuni à la maison des Associations, lieu de ses séances ordinaires, sous la Présidence de Madame Dalila DUWEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS :

MME D. DUWEZ-GUESMIA, MAIRE

MR D. FABRE, MME L. DEHON-DE CARVALHO, MR M. VASSEUR, MME A. LEGRAND-MORIVAL, MME I. CATTIAUX,
MR R. FOGAL – ADJOINT(E)S AU MAIRE

MME F. LECAT-HUMERY, MR J.R BIHET, MR D. GREGOR, MR M. DUHEM, MR T. WOUTERS, MME C. BIHYA-
BENALLAL, MME V. VOILLOT,
MME P. CARLIER-BODA, M. Y. SOULA, MME L. CAUCHETEUX-CAUDRELIER,

CONSEILLER(ERE)S MUNICIPAUX(LES)

Excusés avec pouvoir :

MR S. DUVIVIER POUVOIR A MR R. FOGAL

MME M. JANKOWSKI-FOGAL POUVOIR A MR D. FABRE

MME M. COULON-TERROUCHE POUVOIR A MME L. DEHON- DE CARVALHO

MR F. GUESMIA POUVOIR A MME V. VOILLOT

MR P. CARTIERRE POUVOIR A MME D. DUWEZ-GUESMIA

Excusés :

MME S. WOUTERS-LANDRAGIN, MME F. DRUMONT-MEHADJI

ABSENTS :

MME S. DELSART-DEGAND, MR A. TISON, MME Y. ABOULAAZA-MEHADJI

Secrétaire de séance : Mme V. VOILLOT

Date de convocation	Date d'affichage	Membres en exercice	Présents	Procurations	Votants
4 avril 2023	4 avril 2023	27	17	5	22

N°2023/015

Objet : Affectation du résultat budgétaire 2022

Rubrique : FINANCES LOCALES
S/Rubrique : Décisions Budgétaires
Rapporteur : Michel VASSEUR

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice

Vu le Compte Administratif 2022 et le Compte de gestion 2022 pour le budget de la ville

Vu l'avis de la Commission des finances en date du 4 avril 2023

Vu le Budget primitif 2023 intégrant les résultats de l'exercice 2022

CONSIDERANT que le compte administratif 2022 fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2022 (fonctionnement) : + **312 167,35€**
- Résultat antérieur reporté : + **874 717,62 €**
- Résultat à affecter (fonctionnement) : + **1 186 884,97 €**
- Solde d'exécution d'investissement exercice 2022 (hors reports) : - **554 264,56 €**
- Solde des reports d'investissement : + **318 133,18 €**
- Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) : - **236 131,38 €**
- Résultat de Clôture de l'exercice 2022 : + **950 753,59 €**

CONSIDERANT les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat de l'année 2022, par ordre de priorité, comme ci-après :

- **236 131,38 €** en couverture du déficit de la section d'investissement au compte 001 (recettes) sur l'exercice 2023
- **480 235,59 €** en financement de dépenses nouvelles d'investissement au chapitre 10 – Article 1068 (recettes d'investissement)
- **470 518,00 €** en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recettes) sur l'exercice 2023

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le

tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Adopté à la majorité

Vote

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstentions : 3 (Mme P. CARLIER-BODA, Mme L. CAUCHETEUX-CAUDRELIER, Y. SOULA)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le Maire,



D. DUWEZ - GUESMIA

Publiée le 12 avril 2023

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 059-215903618-20230411-D15_2023-DE

